



COMMISSION VOL MOTEUR

Fiche de Stage : Découverte ULM Multiaxes

BUT DU STAGE

- Permettre à ceux qui n'ont jamais piloté d'ULM Multiaxes d'avoir une première approche concrète de la connaissance de ces aéronefs et de leur pilotage afin de s'évaluer sur leurs capacités et leur volonté de s'engager dans cette discipline.

POPULATION CONCERNÉE

- Ayants Droits et Ouvrants Droits inscrits sur l'Attestation "ACTIV" en cours de validité.
- Les ayants droit mineurs sont acceptés à condition d'avoir une autorisation parentale éclairée de participer au stage ULM et d'être accompagnés par une personne responsable majeure en dehors des heures de prise en charge par l'instructeur responsable du stage.

PRÉREQUIS

- Adhésion ANEG¹ de l'année en cours.
- Age minimum 15 ans.
- Pas de limite d'âge maximum.
- Formulaire d'inscription rempli à la main par le stagiaire ou ses parents pour les mineurs.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue du stage, le stagiaire doit être capable de :

- Décrire les différents composants d'un ULM,
- Identifier les gouvernes et expliquer leurs fonctions,
- Expliquer les éléments de base de la mécanique du vol,
- Piloter un ULM en « double commande » en dehors des phases de décollage et d'atterrissage :
 - Vol stabilisé horizontal,
 - Virages standards,
 - Montée,
 - Descente,
 - Virages en montée et descente.

Aucun lâcher ne sera effectué pendant ce type de stage.

¹ ANEG : Aéroclub National des Electriciens et Gaziers – Club national de la CCAS regroupant toutes les activités relatives à l'aéronautique et aux activités aériennes. Organisateur des stages.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES FACULTATIFS

- Découverte du fonctionnement des Aéroclubs,
- Identifier les risques liés à la pratique du pilotage,

STRATEGIE PÉDAGOGIQUE

Pour atteindre les objectifs pédagogiques prévus dans le stage, la stratégie pédagogique s'appuiera sur :

- Un briefing avant chaque vol,
- Un débriefing à l'issue de chaque vol,
- Des cours théoriques dispensés au sol,
- Chaque Pilote fera un nombre d'heures en Double-commande égal au nombre de jours du stage,
- Une ambiance de convivialité et de stimulation en réunissant dans un même lieu plusieurs stagiaires,
- Un échange entre stagiaires afin de lever les appréhensions éventuelles à la poursuite de l'activité.

LIEU DU STAGE

- Aéroclub support de la SSA² organisatrice, un aérodrome ou une plateforme ULM (référence BASULM)

DURÉE DU STAGE

De façon générale l'organisation d'un stage est laissée à l'initiative de la SSA organisatrice en fonction notamment de l'origine des stagiaires.

En accord avec les stagiaires et la commission vol moteur, il peut être prolongé si le programme n'a pas pu être achevé notamment pour raison météo.

NOMBRE DE STAGIAIRES

- Maximum : 5
- Minimum : 3

ENCADREMENT DU STAGE

- Instructeurs qualifiés et habilités par l'organisateur du stage.

PRISE EN CHARGE FINANCIERE

- L'ANEG participe pour partie aux frais engagés pour la partie technique.

² SSA : « Section Sports Aériens » - Antenne de l'ANEG et correspondante locale, dépendant des CMCAS.

ASSURANCES

- Sur la machine utilisée pour le déroulement du stage machine ANEG = RC machine, pas ANEG, RC instructeur, les stagiaires sont couverts par une Responsabilité Civile (RC), souscrite soit pour la machine soit pour l'instructeur mais qui couvre le stagiaire qui est considéré comme un passager.
- Ensuite, les stagiaires peuvent être couverts par une Individuelle Accident (IA). Cela dépend exclusivement du choix de l'instructeur. L'ANEG ne souscrit pas d'IA pour les passagers ni pour les stagiaires.
- Le stagiaire peut également avoir une assurance IA personnelle qui le couvre lors de la pratique d'une activité aéronautique. Cela peut être compris dans son assurance habitation même si c'est assez rare. **Il vous appartient de vérifier cela vous-même au moment de l'inscription au stage.**
- Bien évidemment, si vous souhaitez souscrire une IA pour votre stage, cela est tout à fait possible.